



BULLETIN COMMUNAL # PRINTEMPS 2018



CLIC-CLAC
BOULLE
photography

Conception graphique : Hibou Printing sprl - www.lehibou.be

Administration communale - Rue de la Fontaine 1 - 4520 Geer - Tél +32 19 588 033 - fax +32 19 587 079 - geer.info@publink.be - www.geer.be
GEER INFO - Distribué sur la Commune de Geer.
Distribué sur l'entité communale de Geer à 1350 exemplaires



**BUREAU D'ARCHITECTURE
BOURGUIGNON - LINDEKENS**
RUE DE LA CONSERVERIE 4/1 4250 GEER (BELGIQUE)
TEL: 019/32.33.54 FAX 019/32.33.59

guy.bourguignon@skynet.be sebastien.lindekens@skynet.be
VISITEZ NOTRE SITE: [http:// www.blarchitecture.be](http://www.blarchitecture.be)



**Bureau d'Architecture
Raphaël TERREUR scsprl**
Architecture - Responsable PEB - Certificateur PEB

Rue Champinotte, n°12 à B-4254 LIGNEY (GEER)
Tél. : 0478 20 30 74 Mail : rt.architecte@gmail.com

www.rt-architecte.be



**Fiduciaire
du Geer**
SPRL

Une collaboration en toute confiance

T. 019 58 88 07 rue E. Lejeune 3
F. 019 58 85 56 B-4250 Geer

Comptabilité - Fiscalité - Bureau social
Gérance Jean-Marie HALING
Yves-Marie DABOMPRÉ
info@fidugeer.be - www.fidugeer.be

PLASTIQUES
de Stexhe

Ch. Romaine, 56
4252 OMAL
Tél. : 019/58 81 13



Bâtiment - Industrie - Agriculture
E-mail : info@destexheplastic.be



Domin'Or
Dominique Mahiels
BIJOUTIERE - JOAILLIERE



*Jewels
Emotions*

Création, transformation et réparation.
Bijoux argent, or 18 ct, collier de perles de culture et de Tahiti.
Montres: Frédérique Constant - Lotus

Rue du Village 1a - 4254 Ligny (Geer)
Tél. 019.58.87.35 | Fax 019.58.89.02
Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 13h à 18h. Le samedi fermé à 17h | Fermé le Lundi



BCS garden

Stéphane COLLIN

Rue de l'Eglise, 14, 4250 Boëlhe
Gsm : 0477 70 53 85
www.bcs-garden.be

- * Entretien et réalisation de parcs et jardins
- * Aménagement extérieur
- * Terrassement et benne TP
- * Déneigement voirie, parking et particulier
- * Vente de pellet DIN +



Océanic

Chaussée Romaine, 190 - Waremmé

Tél.: 019/58.75.18

Ouvert de 7 à 19 h du lundi au samedi
de 9 à 17 h le dimanche
de 9 à 13 h les jours fériés



ETABLISSEMENTS PHILIPPE MOUREAU
MOUREAU

Constructions Métalliques
Soudage : Acier - Inox - Fonte - Aluminium
Entretiens industriels
Réparation machines agricoles
Réparation remorques et containers
Tous travaux de sous-traitance

Rue des Broucks, 100/A 4252 Omal- Geer
GSM 0496.20.54.59

**HESBAYE
FROST**




COLLET Luc
SANITAIRE
TRAITEMENT DE L'EAU
INSTALLATION-ENTRETIEN-DEPANNAGE

ISOLATION
MECANICIEN D'ENTRETIEN

0470/71.23.53

TVA be0686986365 info@colletluc.be

SOMMAIRE

- 3 LE BOURGMESTRE VOUS PARLE
- 4 ZONE DE POLICE HESBAYE
- 5 ZONE DE POLICE HESBAYE
P.L.P.
SURVEILLANCE DES DOMICILES
- 6 NUMEROS D'URGENCE
MÉDIATION SOCIALE
- 7 ELECTIONS COMMUNALES
ET PROVINCIALES DU 14 OCTOBRE
- 8 VOLONTARIAT POUR LA FONCTION D'ASSESEUR
- 9-10 NOS STAGE D'ETE
- 11 ECOLE MATERNELLE LIGNEY
- 12 SAINT JOSEPH : SECTION HORTICULTURE
À L'HONNEUR
- 13 LA NOUVELLE BALAYEUSE
- 14-15 VOTRE NOUVELLE SALLE POLYVALENTE
- 16-17 QUE S'EST-IL PASSÉ LE 17 MARS?
- 18 A VOSS' SERVICE
POTAGER COMMUNAUTAIRE 2018
- 19 BRÈVES
 - RENCONTRES VILLAGEOISES
 - GUÊPES, FRELONS... QUE FAIRE?
 - VOYAGE À WALIBI
 - RÉSERVE NATURELLE DU HAUT GEER
 - FESTIGEER 2018 (22-23)
 - ONE
 - CARTES D'IDENTITÉ : DOC STOP
 - QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE?
 - STATIONNEMENT EN AGGLOMÉRATION
 - LE COMITÉ DALI BABA RETOURNE AU VILLAGE
ET VOUS INVITE
 - LES NOUVELLES PRIMES (ÉNERGIE ET RÉNOVATION)
 - LES 3 X 20 ET PLUS...
 - LE GAL "JESUIS HESBIGNON.BE"
 - ADL : VAL'HEUREUX CHEZ BIOGAZ
 - PROGRAMME DES FESTIVITÉS
- 32 ETAT CIVIL



LE BOURGMESTRE VOUS PARLE...

Bonjour chères Geeroises et chers Geerois,

Je souhaiterais d'abord vous remercier toutes et tous pour vos nombreuses marques de sympathie, de soutien et d'encouragement dont vous m'avez fait part pendant ma période d'absence pour raison médicale. Ayant repris mes fonctions, je vous réitère mon engagement à gérer notre belle commune avec efficacité jusqu'à la fin de mon mandat. Je remercie également l'ensemble des membres du Conseil communal, ainsi que tous les employés et ouvriers de tous les services communaux et du CPAS pour leur soutien constant et communicatif.

Le projet de construction d'une nouvelle salle de fête communale polyvalente, mise prioritairement à disposition des comités locaux et de nos citoyens geerois, est réalisé. Les avis exprimés par de très, très nombreux citoyens lors du vernissage et lors des premières utilisations de ce nouveau lieu festif dit « SALLE de la LIBERTÉ » sont unanimement positifs. Un tout grand merci à Monsieur Dominique Servais, notre 1er Échevin en charge de l'urbanisme, d'avoir mené à bien ce projet extrêmement compliqué ainsi qu'à l'ensemble des riverains qui ont « supporté » la contrainte des travaux pendant de longs mois...

La première activité officielle organisée dans cette nouvelle salle fut le quatrième « FESTIGEER ». Plus d'un millier de citoyens ont participé avec enthousiasme à ce week-end festif ! Une telle manifestation ne peut se réaliser qu'avec le soutien des comités locaux et des bénévoles... Merci à eux pour leur dévouement et leur efficacité.

J'espère que cette période printanière, suivie d'une période estivale digne de ce nom, permettra à l'ensemble de nos comités locaux d'organiser et de relancer des activités festives au sein de notre commune. Notre cellule « Organisation événementielle » proposera régulièrement des activités, animations et manifestations plus adaptées à la demande des citoyens. N'hésitez pas à communiquer avec celle-ci afin de soumettre vos idées et souhaits.

Ces activités en tous genres permettent et encouragent non seulement les rencontres entre Geerois, mais elles régénèrent également le tissu relationnel et social entre nos citoyens, celui-ci ayant tendance à disparaître dans le cadre du mode de vie actuel. Faisons vivre cette salle, rencontrons-nous, reparlons-nous, amusons-nous, intégrons un peu plus l'intergénérationnel. Nous sommes avant tout des êtres humains, la vie n'est point un long fleuve tranquille, alors laissons un peu de côté cette « numérisation » à outrance, qui nous empêche de profiter de l'instant présent et qui détruit petit à petit l'émotionnel, la convivialité, critères indispensables à notre vie en société ! Hédonisme, individualisme, on-line, tout tout de suite et l'on se tue avec des mots 24 h sur 24. Ne pourrait-on pas oublier un peu notre précieux « smartphone » afin de revenir un peu les pieds sur terre et de se connecter au monde réel, à savoir celui des gens qui vous parlent et vous sourient, même lors des repas...

Bonne lecture à toutes et à tous. J'espère que la période estivale vous sera profitable ! Que nos citoyens, qui en ont l'opportunité, profitent au maximum de leur période de vacances.

Votre Bourgmestre,
Michel Dombret

INFORMATIONS GÉNÉRALES.

La police locale, en tant que composante de la fonction de police intégrée, constitue un maillon indispensable dans la chaîne de sécurité. Elle contribue, sous la direction de ses autorités, à la sécurité des citoyens et à la qualité de vie au sein de notre zone.

Elle assure la fonction de police de base, qui comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police et de notre commune en particulier.

Pour rappel, il n'y a plus de Police communale. Depuis la mise en place des zones de Police en 2002, notre commune de Geer fait partie de la zone de Police « Hesbaye » qui regroupe 8 autres communes. Celles-ci sont énumérées ci-après.



Berloz



Donceel



Fames



Fexhe-le-Haut-Clocher



Commune à votre écoute



Remicourt



Warehime
Coeur de Hesbaye



Le C.D.P. André Jamers est le nouveau Chef de Corps de la Zone de Police 5286 « Hesbaye ». Préalablement Chef de Corps de la Z.P. « Ans/Saint-Nicolas », Monsieur Jamers remplace le Chef de corps ff, le commissaire Jean-Marie Debroux, désormais retraité.

Homme de terrain, franc et loyal, sa nomination en tant que Chef de Corps de notre Zone de Police « Hesbaye » est pour lui l'opportunité de relever un dernier challenge avant la fin de sa carrière.

MISE EN PLACE DU PROJET DE RÉORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA ZONE DE POLICE.

Le fonctionnement quotidien actuel de notre Z.P. « Hesbaye » fera l'objet d'un profond « lifting » à dater de ce 1er mai 2018. La fonctionnalité « intervention – permanence mobile » sera centralisée et assurée par un « pool » spécialisé.

Les postes de police déconcentrés, dont celui de Geer, seront « jumelés » et regroupés en 2 « divisions » de proximité permettant ainsi de développer à la fois un véritable « esprit zonal » ainsi qu'un sentiment d'appartenance à la Zone de Police de Hesbaye.

Les postes ainsi jumelés permettront de récupérer davantage de souplesse de fonctionnement et de capacité opérationnelle en vue d'accroître la « présence policière » sur le terrain.

En matière d'accueil, les postes jumelés seront accessibles les lundis et en alternance les autres jours de la semaine, soit mardi et jeudi pour l'un et mercredi et vendredi pour l'autre, en tenant compte des heures d'ouverture des services communaux.

OUVERTURES DES POSTES - ACCUEIL AU PUBLIC

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Division A						
Waremme	08h00-12h00 et 13h00-17h00	09h00-13h00				
Berloz	09h00-12h00		09h00-12h00		09h00-12h00	à déterminer
Geer	09h00-12h00	09h00-12h00		09h00-12h00		à déterminer
Division B						
Crisnée	09h00-12h00		09h00-12h00		09h00-12h00	
Oreye	09h00-12h00	09h00-12h00		09h00-12h00		
Donceel	09h00-12h00		13h00-18h00		09h00-12h00	
Faïmes	09h00-12h00	09h00-12h00		09h00-12h00		
Fexhe	09h00-12h00	09h00-12h00		09h00-12h00		
Remicourt	13h00-19h00		09h00-12h00		09h00-12h00	

En ce qui concerne notre poste de Police de Geer, jumelé avec celui de Berloz, nous envisageons de l'ouvrir également un samedi par mois de 08h00 à 10h00, et ce, en même temps que la permanence de notre Administration communale. Cette option permettant à nos citoyens de se déplacer et/ou de prendre un rendez-vous.

Un document complet reprenant toutes les possibilités de contact avec les postes déconcentrés de Berloz et de Geer est en voie de finalisation et vous sera communiqué séparément lors de la distribution de ce bulletin d'informations. Nous y reprendrons tous les numéros de contacts à utiliser en cas d'urgence. Veuillez classer efficacement ce document récapitulatif de manière à ce qu'en cas d'urgence, vous puissiez sans perdre de temps faire appel aux services compétents.

DÉVELOPPEMENT DU CONCEPT P.L.P.

Les autorités communales de Geer et la Zone de Police Hesbaye ont mis en place un projet P.L.P. Celui-ci concerne uniquement la problématique des vols dans les habitations.

Un Partenariat local de Prévention (P.L.P.) est un accord de collaboration reconnu légalement par le ministère de l'Intérieur entre les habitants d'un quartier déterminé et la police locale. Le principe des P.L.P. est de constituer des groupes de citoyens par quartier, village, pour échanger des informations en temps réel sur des agissements suspects. Mis en place et opérationnel depuis mai 2016, le P.L.P. de notre Commune de Geer compte approximativement quelque 350 membres et il s'est révélé efficace à différentes reprises. Les informations communiquées aux services de Police se sont révélées opportunes.

Les candidatures pour participer au P.L.P. de Geer sont ouvertes à tout citoyen intéressé, il suffit de prendre contact avec les agents de quartier du poste de Police décentralisé de Geer (019/69 70 02).

Une présentation du concept et une synthèse des résultats à l'ensemble des habitants de Geer sont programmées en juin 2018. Vous recevrez une invitation dès la fixation définitive de la date prévue.



SURVEILLANCE DES DOMICILES.



Le service mis en place est opérationnel toute l'année. Lors de périodes d'absence, de vacances, il suffit de prendre préalablement contact avec les services de la Zone de Police, les agents de quartiers du poste de Geer, ou l'Administration de Geer. Un formulaire à compléter sera mis à votre disposition. Dûment rempli, il doit être remis soit au poste décentralisé de Geer soit au comptoir de l'Administration communale de Geer.

DÉSIGNATION DES NUMÉROS À APPELER EN CAS D'URGENCE.

 <p>LES NUMEROS A CONNAITRE</p> <p>EN CAS D'URGENCE</p> <p>Plus encore...</p> <p>CHILD FOCUS : 116 000 PRÉVENTION SUICIDE : 0800 32 123 CARD STOP : 070 344 344 Doc STOP : 00800 2123 2123</p>	<p>112</p> <p> AMBULANCE</p> <p>LES POMPIERS </p>	<p>101</p> <p> Politie Police</p>
	<p>070 245 245</p> <p> Intoxications</p>	<p>1722</p> <p>Appelez le 1722 en cas de tempête ou d'inondation</p> <p><small>L'activation du 1722 sera toujours annoncée via les médias.</small></p>
<p> Service Administratif Zone de Secours Hesbaye</p>		<p>Général : 019/60.54.20 Facturation : 019/60.54.21 Prévention : 019/60.54.21 Comptabilité : 019/60.54.23</p> <p> ZONE de SECOURS HESBAYE</p>

MÉDIATION SOCIALE.

Il faut préciser qu'on entend par « nuisances sociales » les phénomènes suivants :

- ✓ les incivilités,
- ✓ les conflits intrafamiliaux et de voisinage,
- ✓ les fraudes sociales,
- ✓ les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et d'alcool,
- ✓ la violence juvénile.

Les objectifs :

- ✓ Prévenir, détecter et limiter la délinquance juvénile et le sentiment d'insécurité qui peut en découler en développant le rôle des agents de quartier.
- ✓ Réprimer la consommation d'alcool dans les lieux publics ou en certains lieux spécifiques.
- ✓ Interdire la vente d'alcool dans les distributeurs automatiques en adoptant le Règlement général de Police.
- ✓ Continuer à sensibiliser les autorités en matière de sanctions administratives.
- ✓ Maintenir et améliorer le partenariat entre la police et les agents constatateurs communaux.
- ✓ Entretenir et approfondir les partenariats privilégiés avec le responsable du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Waremme.

Le service est opérationnel ! Les coordonnées de contact sont disponibles auprès du poste de police décentralisé de Geer ou le service communal de l'état civil de Geer.

Michel Dombret,
Bourgmestre.

ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES DU 14 OCTOBRE 2018.

Le 14 octobre 2018, vous élirez vos représentants pour les conseils communaux et provinciaux. Ce scrutin sera l'occasion d'inaugurer plusieurs nouveautés :

LA PROMOTION DU DON D'ORGANES

Les élections constituent un moment particulièrement propice à la sensibilisation puisqu'elles mobilisent massivement la population. Les communes sont désormais obligées de permettre l'inscription comme donneur d'organes le jour des élections locales. Le 14 octobre prochain, vous aurez donc l'occasion de vous inscrire comme donneur.

SUPPRESSION DE L'EFFET DÉVOLUTIF DE LA CASE DE TÊTE

Désormais, les votes exprimés en case de tête ne seront plus redistribués vers les candidats. Si vous votez en case de tête, votre voix va vers la liste. Si vous souhaitez soutenir un ou plusieurs candidats, il convient de rougir la/le(s) case(s) au regard de son/leur nom.

RETOUR AU VOTE PAPIER

En 2018, le vote électronique ne sera plus utilisé en Wallonie. Pour certains citoyens, le retour au vote papier sera une première. Pour les aider, une série d'outils sont mis à disposition afin d'accompagner tout électeur dans le choix de ses représentants.

QUI PEUT VOTER LE 14 OCTOBRE 2018 ?

POUR LES ÉLECTIONS COMMUNALES :

Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- ✓ avoir 18 ans accomplis le jour des élections ;
- ✓ jouir de ses droits civils et politiques ;
- ✓ être inscrit au registre de la population avant le 31 juillet 2018.

En plus, pour tous les citoyens étrangers :

- ✓ être inscrit sur le registre des électeurs communaux avant le 31 juillet 2018.

Pour ce faire, il faut introduire un formulaire de demande d'inscription avant le 31 juillet 2018. Ce formulaire est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site www.electionslocales.wallonie.be.

Pour les citoyens non ressortissants d'un pays de l'Union européenne, il faut également :

- ✓ être en possession d'un titre de séjour légal au plus tard depuis le 31 juillet 2013 ;
- ✓ avoir résidé de manière ininterrompue dans une commune belge depuis cette date ;
- ✓ signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

POUR LES ÉLECTIONS PROVINCIALES :

Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- ✓ avoir 18 ans accomplis le jour des élections ;
- ✓ jouir de ses droits civils et politiques ;
- ✓ être inscrit au registre de la population avant le 31 juillet 2018.

Les ressortissants étrangers issus ou non d'un pays membre de l'Union européenne ne peuvent y participer.

LA DÉMOCRATIE, PAS SANS MOI !!

En Belgique, le vote est obligatoire. Il s'agit d'un droit acquis de haute lutte, un acte citoyen fondamental.

S'INFORMER SUR LES ÉLECTIONS :

Vous avez encore des questions au sujet des élections ? N'hésitez pas à consulter le portail <http://electionslocales.wallonie.be/>. Vous y trouverez une multitude d'informations et, le soir du 14 octobre 2018, vous pourrez consulter et visualiser les résultats en temps réel, en fonction de l'évolution du dépouillement.

LE VOLONTARIAT POUR LA FONCTION D'ASSESEUR

Après différentes expériences positives, le volontariat pour la fonction d'assesseur a été introduit afin de permettre à tout un chacun de poser sa candidature pour devenir membre d'un bureau électoral.

Si vous souhaitez jouer un rôle actif dans l'organisation de ce moment de démocratie, il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous et le remettre à l'administration communale de Geer, rue de la Fontaine 1 à 4250 Geer.

Formulaire de candidature – Volontariat des assesseurs

date : / /

Commune :

Je soussigné-e (Nom/Prénom) :

Domicilié-e à (Adresse) :

Souhaite me porter volontaire pour être assesseur lors des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018.

Mon choix se porte sur la fonction d'assesseur au sein d'un bureau de :

- Vote
- Dépouillement communal
- Dépouillement provincial

Je déclare avoir pris connaissance des incompatibilités touchant les membres d'un bureau électoral telles que définies à l'article L4125-1 §4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

« §4. Aucun candidat ne peut faire partie d'un bureau électoral. Les candidats et listes de candidats peuvent désigner des témoins pour contrôler les opérations des bureaux selon les modalités visées à l'article L4134-1.

La fonction de Directeur général (- Décret du 18 avril 2013, art. 46) provincial, de Directeur financier (- Décret du 18 avril 2013, art. 47) provincial, de Directeur général (- Décret du 18 avril 2013, art. 46) communal et de Directeur financier (- Décret du 18 avril 2013, art. 47) communal est incompatible avec la charge de président, assesseur ou assesseur suppléant d'un bureau de circonscription.

Il en va de même de la détention d'un mandat politique et de la mission de témoin. »

Je m'engage sur l'honneur :

- À ne pas être candidat ni témoin lors du scrutin électoral d'octobre 2018,
- À exécuter de manière impartiale les tâches qui me seront confiées par le président de bureau.

Délivré à, le / /

(Signature) :

Stages de tennis et de psychomotricité

Psychomotricité et pré tennis pour les 5-6 ans.
Mini-tennis pour 7-8 ans.
Initiation et perfectionnement pour le 9-18 ans.

Stage 1 du 23/07/2018 au 27/07/2018

09h00 à 12h00 pour les 5 à 18 ans – 50,00€
13h30 à 16h30 pour les 5 à 18 ans – 50,00€
09h00 à 16h30 pour les 9 à 18 ans – 90,00€

Stage 2 du 06/08/2018 au 10/08/2018

09h00 à 12h00 pour les 5 à 18 ans – 50,00€
13h30 à 16h30 pour les 5 à 18 ans – 50,00€
09h00 à 16h30 pour les 9 à 18 ans – 90,00€

Stage 3 du 13/08/2018 au 17/08/2018 (tennis/tournoi)

09h30 à 16h00 pour les 9 à 18 ans – 100,00€

Possibilité de garderie le matin (sur demande à l'inscription).
10,00€ de réduction sur un stage pour les affiliés au club en 2018.

RDV aux terrains de tennis du complexe sportif de Geer, rue de Boëlhe 33.

Inscriptions et renseignement auprès de Mr Cédric Pirson
– 0477/99 90 61 – pirson.cedric@gmail.com.

Stage de Football

Accessible aux enfants de 4 à 16 ans.
Défis footballistiques, matches, diverses activités sportives, jeux, ...

Stage du 20/08/2018 au 24/08/2018 de 09h00 à 16h00

Possibilité de garderie de 08h00 à 09h00 et de 16h00 à 17h00.

Au prix de 90,00€ (repas chaud et activité récréative en extérieur compris).

RDV aux terrains de football du complexe sportif de Geer, rue de Boëlhe 33.

Inscriptions et renseignements auprès de :
Mr Christian Champagne – 0472/13 86 29
chrysalides04@hotmail.com

Mr Alexandre Massagor – 0474/90 24 87
alexandre.massagor@gmail.com

Mr Patrick Berode – 0495/83 00 25 – rtfjgeer@hotmail.fr

Stage de Karaté

Accessible à tous dès l'âge de 6 ans (même les débutants !)

Stage du 23/07/2018 au 27/07/2018 de 09h00 à 16h00

Au prix de 90,00€.

RDV au complexe sportif de Geer, rue de Boëlhe 33.

Inscriptions et renseignements auprès de Mr Michel Lelièvre
0477/45 95 35 – www.karategeer.be.

Attention !! Nombre de places limité.

Stages bambins

Accessible aux enfants de 2,5 ans à l'entrée en 2^{ème} primaire.

Les bambins à la découverte de la nature : du 02/07/2018 au 06/07/2018

Grâce à notre belle région, ce stage propose des promenades « nature », des activités avec des jeux d'observation et faisant appel à nos 5 sens, ainsi que des bricolages « nature » !

Les bambins en vélo et le code de la route : du 06/08/2018 au 10/08/2018

Quelle joie de rouler à vélo sur les sentiers de notre belle région. À chacun son niveau : pour les plus aguerris, dans des parcours d'agilité ou tout simplement pour essayer de se familiariser avec le vélo à deux roues. Mais attention avant de partir à l'aventure nous devons apprendre le code de la route et les dangers de la circulation !

Les Bambins Et le monde de Némou: du 13/08/2018 au 17/08/2018 (sauf le mercredi 15/08/2018 !)

4 jours destinés à la découverte du monde sous-marin ! Nous suivrons Némou dans ses aventures pour explorer les fonds marins avec en apothéose du stage... la visite de l'aquarium de Liège.

Les Bambins à la découverte du corps humain : du 20/08/2018 au 24/08/2018

Le corps, quelle fabuleuse machine ! Durant 5 jours, chaque aspect du corps sera abordé : les 5 sens, l'alimentation, l'activité physique etc. n'auront plus aucun secret pour les bambins !

Possibilité de garderie gratuite de 07h45 à 09h00 et de 16h00 à 17h15.

Au prix de 70,00€ (collations et boissons comprises), dégressif pour les enfants d'une même famille.

RDV à l'Ecole maternelle de Ligny, rue de l'Ecole 4.

Inscriptions auprès de Mme Coralie Fontaine – 0486/21 85 04 – fontaine.coralie@outlook.com.

Stages CréActiv'

Stages multisports (vélo, VTT, bricolages, natation 1x/semaine,...) à thèmes.

Accessibles aux enfants de 6 à 14 ans.

Stage « sports et cuisine du monde » :
du 02/07/2018 au 06/07/2018

Découverte d'un ou plusieurs sports propres au pays et d'un plat typique. Un jour, un continent !

Stage « 100% sports nouveaux » :
du 09/07/2018 au 13/07/2018

Une semaine à la découverte des sports nouveaux ! En prime, Paint Ball au programme.

Stage « K-Hollogne-TA » :
du 06/08/2018 au 10/08/2018

Une semaine d'épreuves, d'aventures et de sports en équipes et en individuel dont la grande course d'orientation au Domaine d'Hélécine et l'épreuve finale des poteaux !

Possibilité de garderie gratuite de 07h30 à 09h00 et de 16h00 à 17h30.

Au prix de 80,00€, dégressif pour les enfants d'une même famille.

RDV à l'Ecole communale de Hollogne-sur-Geer, rue du Centre 16.

Inscriptions et renseignements auprès de :

Mr B. Jean – 0496/23 90 57 (en soirée)

Mr F. Bataille – 0498/64 01 01 (en soirée)

creativasbl@gmail.com.

Facebook : CréActiv' – activités créatives et sportives

Attention !! Nombre de places limité.

Stage de danse

Accessible aux enfants/adolescents de 4 à 18 ans.

Stage danse et ateliers créatifs (4-6 ans et 7-10 ans) :
du 02/07/2018 au 06/07/2018

Stage danse classique, jazz, contemporain, ragga, Girly (12-18 ans) : du 09/07/2018 au 13/07/2018

Stage danse et ateliers créatifs (4-6 ans et 7-10 ans) : du 16/07/2018 au 20/07/2018

Stage danses Hip-hop (8-13 ans) : du 23/07/2018 au 27/07/2018

Stage danse Cabaret et ateliers créatifs (4-6 ans et 7-10 ans) : du 30/07/2018 au 03/08/2018

Stage danse et ateliers créatifs (4-6 ans et 7-10 ans) : du 06/08/2018 au 10/08/2018

Stage danses Hip-hop (8-13 ans) : du 13/08/2018 au 17/08/2018

Stage danse classique, jazz, contemporain, ragga, Girly (9-14 ans) : du 20/08/2018 au 24/08/2018

Possibilité de garderie de 08h00 à 09h00 et de 16h00 à 18h00

Au prix de 95,00€, dégressif pour les enfants d'une même famille.

RDV à Ainsi Danse Omal, Chaussée Romaine 39.

Inscriptions et renseignements auprès de Mme Sluysmans – 0470/03 93 30 – www.ainsidanse.net





Lors d'une promenade sensorielle,

nous avons utilisé nos cinq sens pour :

- ✓ écouter les bruits de la nature ;
- ✓ toucher des insectes, feuilles, arbres ;
- ✓ utiliser un monocle « kaléidoscope » pour voir comme une mouche ;
- ✓ sentir l'odeur des feuilles, des troncs d'arbre, des fleurs.

L'École maternelle de Ligny.

Dans le cadre d'un projet « les petites bêtes du jardin », nous sommes allés le lundi 16 avril, toute une matinée à Hexapoda à Waremme. Nous nous sommes transformés en papillons pour découvrir comment cet insecte se métamorphose, mange, voit et se déplace.



ÉTABLISSEMENT SAINT-JOSEPH : LA SECTION HORTICULTURE À L'HONNEUR !



À l'occasion de la fête du Printemps et des 40 ans de jumelage avec Gerardmer en France, la ville de Waremme a créé un événement en instaurant le premier Jardin du Printemps. La place Albert 1er a été complètement modifiée grâce à l'installation de parapluies suspendus, de fontaines, de décors divers, de petits animaux et la création de nombreux parterres colorés.

Ce travail d'envergure a été rendu possible grâce à l'intervention de nombreux partenaires et notamment les professeurs et élèves de la section horticulture de l'établissement Saint-Joseph de Geer. En effet, ils ont pu montrer leurs talents en réalisant un travail formidable afin de métamorphoser cette place. Pour rendre cette transformation possible, pas moins de 2.500 fleurs ont été nécessaires ainsi que 15.000 jonquilles, amenées en direct de Gerardmer. Madame Lagasse, initiatrice du projet, et ses collègues professeurs d'horticulture, sont ressortis enchantés de cette collaboration qui a permis de mettre en valeur le travail réalisé par les élèves et de le montrer au public. Il s'agit d'une belle reconnaissance pour les élèves qui espèrent pouvoir réitérer cette expérience !

L'établissement Saint-Joseph.





Vous avez probablement croisé dernièrement un petit camion blanc roulant à gauche... Il s'agit de notre nouvelle balayeuse !

La problématique de l'entretien de nos filets d'eau, accotements et voiries est à l'étude depuis plusieurs mois. Après divers essais et analyses, la Commune de Geer a décidé de franchir le pas et d'acquérir une balayeuse « grand volume » (5 m³), en collaboration avec la Commune de Fexhe-Le-Haut-Clocher.

Cette machine parcourra nos différentes voiries afin de nettoyer filets d'eau, trottoirs et voiries.

Coût de cet investissement : +/- 218.000,00 €, répartis entre les deux communes de Geer et de Fexhe-Le-Haut-Clocher.

Cette acquisition conjointe permet de diminuer l'impact financier pour chacune d'elles, tout en garantissant un service par commune, à savoir, une présence en alternance de 3 semaines consécutives. Donc, 3 semaines à Geer suivies de 3 semaines à Fexhe-Le-Haut-Clocher et ainsi de suite.

Cette fréquence nous permettra d'assurer un parfait entretien de nos voiries, et ce durant toute l'année.

Le personnel attiré est propre à chacune des communes.



VOTRE NOUVELLE SALLE POLYVALENTE OPÉ

On en parle depuis 2013...
Vous avez vécu le déroulement de
ce chantier et ses nuisances depuis
septembre 2016...
Mais aujourd'hui,
nous avons le plaisir de vous
informer que cette salle est
opérationnelle.

En effet, le week-end des 23, 24 et 25 mars, sous un magnifique ciel bleu, les Geerois ont pu découvrir la nouvelle salle ainsi que l'aménagement de la place ! À cette occasion, un verre de l'amitié était offert et la visite du bâtiment était encouragée ! En prime, nous avons pris contact avec certains de nos « talents geerois » afin qu'ils puissent venir exposer leurs œuvres et rendre ce week-end encore plus convivial (photos à l'appui) ! Cette expérience fut appréciée par tous et est très certainement à réitérer ! Merci à nos artistes et à vous tous pour votre curiosité. Pour en revenir à la salle en elle-même, elle a été baptisée « Salle de la Liberté » parce que... Place de la Liberté.



RATIONNELLE !

...sais pourquoi Place de la Liberté ? Voici la réponse publiée de mémoire par un Holognois de souche :

Pourquoi la Liberté ? Très peu de personnes le savent encore... parce que le Conseil communal de Hologne-sur-Geer a décidé en 1975 de baptiser cette place du nom de la Liberté afin de célébrer le trentième anniversaire de la défaite du Reich et de la victoire de la Liberté sur l'oppression.

À cette occasion, il y fut planté un jeune chêne appelé l'arbre de la Liberté.

Dans la foulée, la place où le tram s'arrêtait, et qui n'avait pas de nom officiel a été baptisée également place de la Liberté.

Ceci est publié de mémoire, on pourrait consulter les registres communaux de l'époque ... »

Monsieur André Dumont, Echevin Honoraire de la Commune de Hologne



- Pour rappel, cette salle se compose de :
- ✓ 1 espace BAR « VIP » pouvant accueillir une cinquantaine de personnes ;
 - ✓ 1 salle avec un deuxième bar pouvant accueillir plusieurs configurations :
 - ⇒ Mode repas : 360 places assises.
 - ⇒ Mode spectacle : 420 places assises + 1 scène.
 - ✓ 2 espaces sanitaires ;
 - ✓ 2 réserves ;
 - ✓ du tout nouveau mobilier à savoir, 450 chaises et les tables ;
 - ✓ 10 tables supplémentaires de type mange-debout avec tabourets ;
 - ✓ 1 espace cuisine équipée avec chambre froide, cuisson, hotte, four, évier ...
- Les modalités pratiques d'occupation sont disponibles auprès de l'Administration communale.

D. Servais,
1er Échevin chargé de l'aménagement du territoire.

QUE S'EST-IL-PASSÉ LE SAMEDI 17 MARS ?

Sous une température négative, et ce, toute la journée de ce 17 mars, l'Unité Saint-Hubert de Geer (scouts), encadrée par les membres de la CCATm, a réalisé différents ouvrages de plantations dans notre commune. Dès 09h00 du matin, par -5°C/extérieur, les équipes se sont réparties sur divers sites :

PLACE DE LA LIBERTÉ : PLANTATION DE DIFFÉRENTS ARBUSTES ET LA MISE EN PLACE DE COPEAUX.



**RUE DE BOËLHE,
FACE AU
COMPLEXE SPORTIF :
PLANTATION
DE +/- 2.000 LIERRES !**

DANS TOUT GEER : DISTRIBUTION D'INFORMATIONS POUR LES 3X20 DE GEER ET NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Cette journée de travail fut agrémentée d'un repas de midi (soupe et pain saucisse) afin de récupérer un peu de chaleur !



Merci à l'unité et aux membres de la CCATm de Geer !

Merci également aux Geerois courageux qui étaient au rendez-vous pour nettoyer notre commune !



UN SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À VOCATION SOCIALE, TANT AU NIVEAU DU PUBLIC VISÉ QUE DES DÉPLACEMENTS ASSURÉS !

Les C.P.A.S. de Berloz, Donceel et Geer, en collaboration avec votre ADL, sont heureux de vous annoncer que leur nouveau service de mobilité, « À Voss' Service », est en place depuis le 8 janvier 2018.

Voici les informations pratiques :

POUR QUI ?

Le service est accessible aux habitants de Berloz, Donceel et Geer qui rencontrent des difficultés de déplacement notamment pour :

- ✓ Se rendre chez le médecin, à la pharmacie, à l'hôpital, etc. ;
- ✓ Accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, banque, poste...);
- ✓ Accéder à certains biens de consommation nécessaires à la vie quotidienne (courses...);
- ✓ Rendre visite à des proches qui séjournent dans certains établissements (maison de repos, hôpital...);
- ✓ Toute démarche à caractère social (entretien d'embauche, activités diverses...).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le véhicule circule du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h. La réservation est obligatoire (minimum 24 h à l'avance) au 0472/52 52 06 entre 9 h et 11 h 30. Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée. Le service se réserve le droit de privilégier les déplacements en fonction de leur motif (urgence, regroupement de déplacements...).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le kilomètre est facturé 0,3595 €. L'attente inférieure à 1/2 heure ne sera pas comptabilisée. Après la 31^e minute, le 1/4 h d'attente vous coûtera 1,50 €. Les prestations sont facturées à partir du domicile du demandeur et sur base d'un aller-retour même si l'usager n'utilise pas le trajet retour.

PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-le 0472/52 52 06. Retrouvez les conditions d'utilisation complètes sur le site de votre commune.



**A VOSS'
SERVICE**



INVITATION : POTAGER COMMUNAUTAIRE 2018 !

ENVIE DE TRAVAILLER LA TERRE ENSEMBLE ET DE RÉCOLTER DES LÉGUMES FRAIS DE CHEZ NOUS ? LA BELLE SAISON ARRIVE ! SOYONS PRÊTS !

Le CPAS de Geer relance son potager communautaire ! Joins-toi à nous !
Rendez-vous les mardis et vendredis de 14h00 à 16h00 au CPAS,
rue de la Fontaine à Geer.

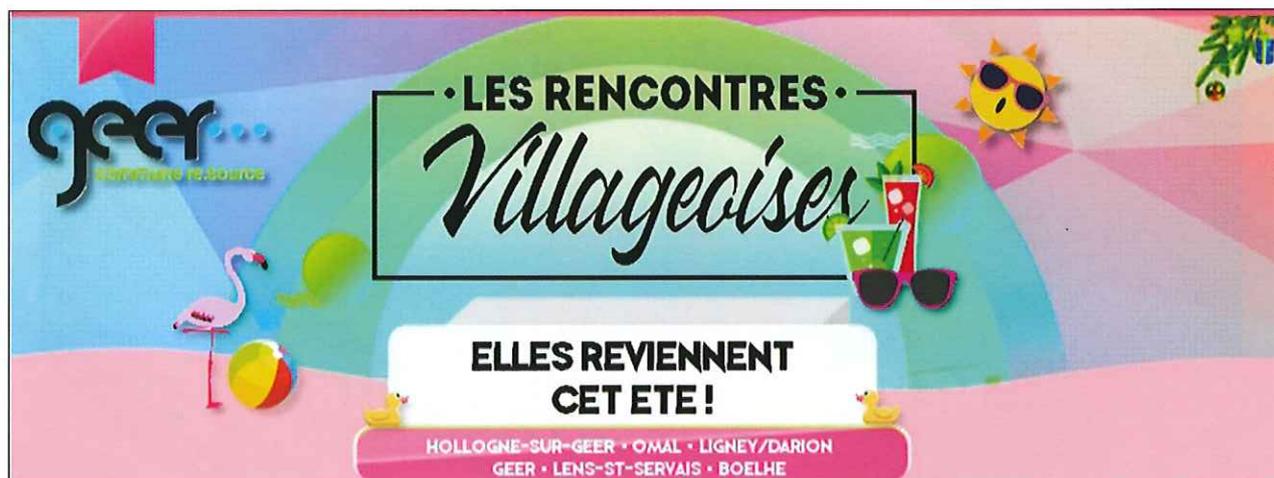
Au programme :

- ✓ entretien du terrain,
- ✓ plantations et récoltes,
- ✓ arrosage, etc.

Du matériel, des outils et les semences sont prévus sur place.
Il te faut juste prévoir des vêtements d'extérieur !
Ça t'intéresse ? Inscris-toi dès à présent auprès du CPAS de Geer
019/54 92 43 ou johanne.godin@publink.be, ou viens voir...

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

RENCONTRES VILLAGEOISES



POURQUOI ?

Pour partager un moment de convivialité, faire plus ample connaissance, accueillir les nouveaux habitants, mais aussi pour rencontrer vos mandataires et découvrir les différents services communaux mis à votre disposition ainsi que le calendrier des manifestations de cette année.

POUR QUI ?

Pour tous, vous les villageois, anciens comme nouveaux, les plus petits comme les plus grands.
De - de 7 à + de 77 ans !

COMMENT ?

En partageant le verre de l'amitié !

OÙ ET QUAND ?

HOLLOGNE-SUR-GEER – le 08/06/2018 – à la salle de la Liberté
OMAL – le 22/06/2018 – devant le refuge fortifié (place de l'Eglise)
LIGNEY/DARION – le 29/06/2018 – devant l'église
GEER – le 17/08/2018 – sur le parking de l'administration communale
LENS SAINT-SERVAIS – le 24/08/2018 – au Baulet
BOËLHE – le 07/09/2018 – devant l'église

Venez nombreux ! Nous vous attendons avec impatience, de 19h30 à 21h30...

Le Collège et les Conseillers communaux.

Pour tous renseignements complémentaires : Mme Florence Dabompré – 019/54 92 40 – florence.dabompre@publilink.be

GUÊPES, FRELONS, ABEILLES, HANNETONS, BOURDONS... QUE FAIRE ?

Avec l'arrivée des beaux jours, nos jardins voient le retour de nombreux insectes. Pour le citoyen, il est parfois difficile de les différencier et surtout de reconnaître ceux qui sont protégés de ceux qui peuvent être détruits. Les pompiers ne peuvent intervenir pour les abeilles, frelons et bourdons qui sont des espèces protégées. En cas de danger avéré, les pompiers pourront intervenir face à ces espèces au moyen d'une procédure spécifique. En cas d'interventions, les pompiers disposent de tout le matériel nécessaire pour traiter tous les cas de figure. Vous pouvez également faire appel à des sociétés spécialisées.

Pour les situations non urgentes, tout déplacement des pompiers, même s'ils n'ont pas détruit le nid, sera facturé 73,31€ TVAC. En cas d'urgence, les interventions seront facturées au prix coûtant des moyens envoyés.

Contact : en cas d'urgence le 112, sinon formez le 019/605 420. (Pompiers de Hannut)

Le service population.



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

APRÈS DISNEY ET COLOGNE... PLACE À WALIBI !



Dans le cadre des vacances scolaires, nous organisons un voyage à Walibi le mercredi 11 juillet 2018. Le départ se fera à 09h30 depuis le parking des établissements Saint-Joseph (rue Émile Lejeune, 1).

Nous serons de retour au même endroit aux environs de 18h00.

Que ce soit en famille, entre amis ou tout seul, profitez de ce voyage.

Prix :

- ✓ 50,00€ par personne (enfant ou adulte) : accès au parc + voyage aller-retour.
- ✓ 25,00€ pour les enfants de moins de 1 mètre : accès au parc + voyage aller-retour.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent et jusqu'au lundi 9 juillet auprès de l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine n°1 - 019/58 80 33, en y laissant vos coordonnées et signalant le nom de tous les participants.

Attention : les mineurs d'âge doivent obligatoirement être accompagnés d'un tuteur légal ou disposer d'une autorisation parentale.

N'attendez plus...

Votre Administration.



L'ASBL DE LA RÉSERVE NATURELLE DU HAUT-GEER (RNHG): CINQ ANS DÉJÀ !



Vue aérienne de la RNHG 1

À l'heure actuelle, cette ASBL est composée de représentants de Hesbaya Frost SA, d'Appligeer SCRL (société coopérative agricole), de Natagora ASBL (gestionnaire nature) et du collège communal.

Situé au bout de la rue du Centre, un tourniquet permet d'accéder au site qui est ouvert au public toute l'année. S'étendent alors devant les visiteurs de grandes étendues d'eau qu'il est possible de parcourir en empruntant certains chemins le long des berges des bassins. Saules et Aubépines, Massettes et Phragmites vé-

Suite à la fermeture de la râperie de Hologne-sur-Geer en 2009, le complexe formé par sept bassins de décantation en bordure du village (dit les « nouveaux bassins ») a été acheté par Hesbaya Frost SA en 2012. Vu l'intérêt ornithologique du site, dès l'année suivante, une ASBL est créée pour assurer une gestion optimale de la biodiversité des lieux. En effet les nombreuses espèces de canards et oiseaux de roselières font de ce site de 34 hectares une des réserves les plus remarquables en Région wallonne.



Exemple de bassin colonisé par les Massettes et Phragmites

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES



Grèbe à cou noir 1



Gorgebleue à miroir blanc

généralisent ces derniers et permettent à plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux de choisir leur habitat optimal en toute saison. À vous dès lors de les voir, de les entendre et de tenter de les identifier ... tout en préservant leur quiétude.

Certaines espèces rares nichent sur le site depuis de nombreuses années. Tel est le cas du Grèbe à cou noir dont la population est ici la plus importante de Wallonie. Si ce dernier est facile à observer, il en est autrement de ces petits passereaux appelés Gorgebleue à Miroir blanc, Bruant des roseaux ou Rousserole effarvate. C'est plutôt chantant et perché sur les saules en bordure des bassins ou sur les tiges de phragmites qu'il faut les rechercher. À l'inverse, l'oie cendrée est un nicheur annuel récent. La première nidification remonte seulement à 2013. Peu de sites ont la chance d'accueillir cette espèce en tant que nicheur.

Évidemment bien d'autres espèces de canards se répartissent les bassins et sont soit nicheurs (Fuligule milouin, Fuligule morillon, Grèbe castagneux, Canard chipeau, Canard colvert) soit hivernants (Sarcelle d'hiver, Canard souchet) ou encore profitent seulement de ce havre de paix pour se ressourcer quelques jours avant de continuer leur route pendant les périodes de migration (Canard Pilet, Sarcelle d'été, Canard siffleur ...). Bon nombre d'oiseaux de la famille des Hérons et des Échassiers font partie également de ces migrateurs qui font halte et peuvent s'observer à des périodes précises en fonction des espèces, mais il faut faire preuve d'un peu d'assiduité et de chance.



Observatoire construit en 2017 sur un des bassins « côté Darion »

Certaines observations d'oiseaux migrateurs ont marqué l'année 2017, notons notamment un groupe de Harles piettes, les deux espèces de Barges, dont la rare Barge rousse, différentes espèces de bécasseaux dont font partie la « minute » et le « temminck » ou encore l'Avocette élégante, le Bonglios nain, la Cigogne noire et le Héron pourpré. Sachez qu'un observatoire a également été construit l'année dernière afin de faciliter l'observation tout en préservant la quiétude de cette gente ailée.

Ne voulant pas interdire le site au public, mais soucieux malgré tout de préserver la tranquillité des lieux surtout en période de nidification, nous vous demandons de bien vouloir respecter les zones de quiétude et de tenir vos chiens en laisse. Par ailleurs, comme stipulé sur les panneaux, il est interdit de descendre dans les bassins, d'emprunter les passerelles métalliques qui mènent aux moines et de survoler les bassins avec des drones.

Pour toute information supplémentaire ou si vous désirez à l'avenir vous impliquer dans les gestions nature qui sont organisées plusieurs fois par an, vous pouvez contacter une des personnes suivantes :

- ⇒ Alain Martens, conservateur de la réserve : almartens@voo.be
- ⇒ Pierre Loly, conservateur adjoint : lolypierre@yahoo.fr
- ⇒ Arnaud Crevits, cellule environnement Hesbaye Frost SA : arnaud.crevits@hesbayefrost.be

Nous vous souhaitons de belles balades et découvertes dans cette réserve à deux pas de chez vous.

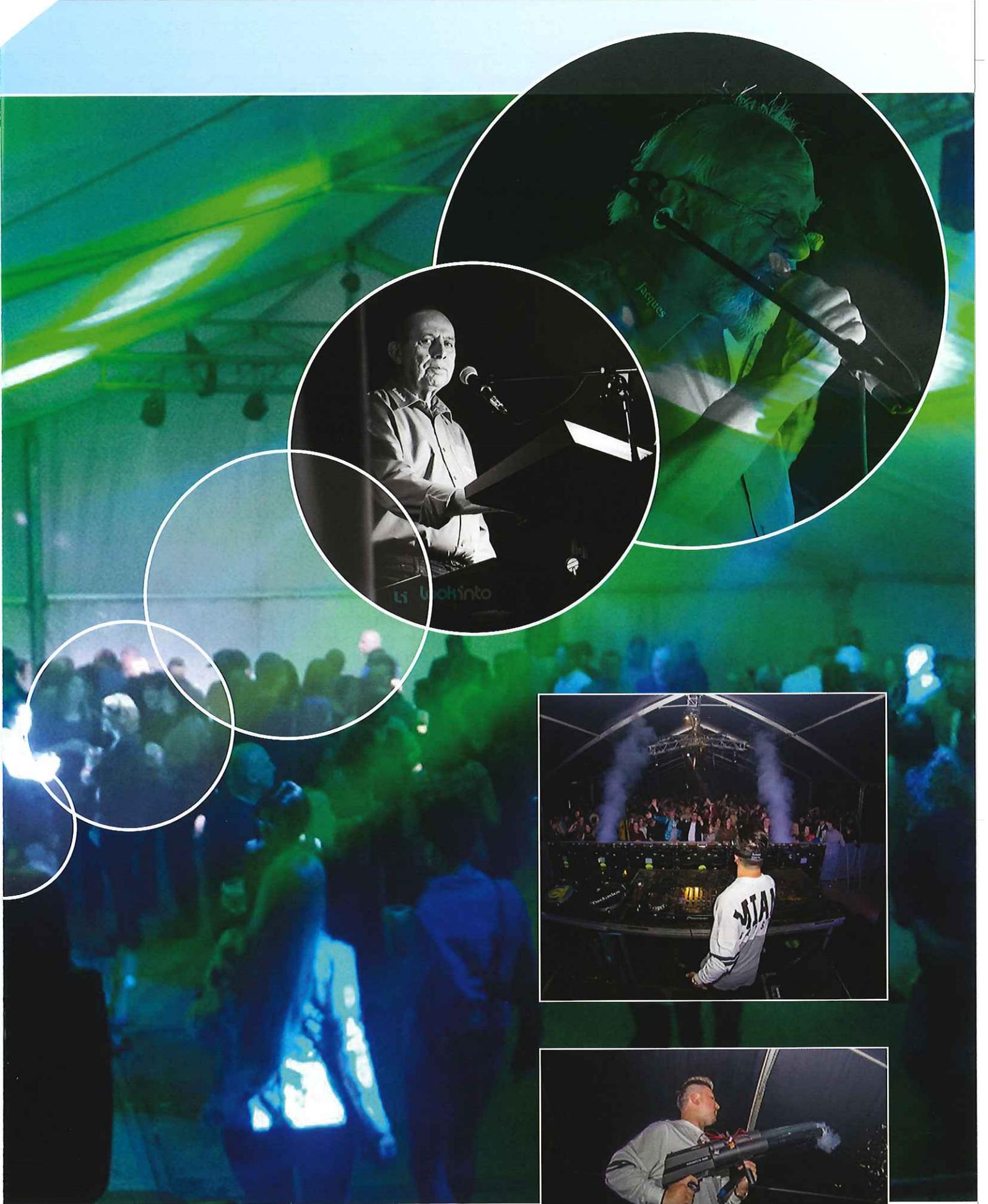
FESTIGEER 2018

Ces 13, 14 et 15 avril derniers, nous avons célébré la 4^e édition du week-end FestiGeer, programme maintenant bien connu des geeroises et geerois. Nous avons décidé de réitérer la formule de 2016 et d'étendre les réjouissances sur 3 jours afin de satisfaire l'ensemble de notre population !

Vendredi, nous accueillions les plus jeunes sous le chapiteau de Geer pour une N^{ième} Madness Party ! Le samedi, la file s'installait dès 18h00 aux portes de la salle de la Liberté à Hollogne-sur-Geer. Plus de 300 repas ont été réservés ! Une fois ceux-ci terminés, la soirée pouvait continuer dans un chapiteau annexé à la salle et transformé pour l'occasion en piste de danse. Dimanche, nous recevions dès 15h00 tout geerois(e) qui le souhaitait. L'entrée et de la tarte étaient gratuites pour tout le monde mais pas que... Le célèbre groupe « Les Altesses » était présent pour nous faire danser et chanter... Et quel succès !! Environ 300 personnes étaient au rendez-vous, « Les Altesses » ne cessaient de jouer morceau sur morceau, le bar ne désemplassait pas et les tartes,... disons que nous avons dû nous empresser d'aller faire le plein. Nous en gardons, comme à chaque édition, de merveilleux souvenirs. Nous tenons à remercier tous les geerois(es) pour leur présence et leur excellente compagnie à cette édition. Un merci plus particulier est également à adresser à l'équipe de la Pouponnière, de l'unité St-Hubert et à l'ESFC Geer pour leur participation acharnée durant les 3 jours. Rappelons que les bénéfices de FestiGeer leur seront reversés afin de saluer leurs efforts mais aussi dans le but de les soutenir dans leurs activités au quotidien.

Et maintenant... Photos à l'appui !





FESTIGEER 2018

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

ONE

Attention, la personne à contacter pour l'ONE est maintenant Mme Lange Myriam. Elle remplace Mme Bouty.
⇒ Mme Lange : 0493/31 04 74

CARTE D'IDENTITÉ : DOC STOP



Par la circulaire ministérielle du 10 avril 2018, une nouvelle mesure visant à annuler immédiatement une eID, une Kids-ID ou un titre de séjour (modèle à puce) en cas de perte, de vol ou de destruction, est maintenant mise en place. A partir du 1er juin, il en résulte que les fonctions électroniques du document d'identité ne seront plus suspendues pendant une période de sept jours mais seront directement et définitivement retirées.

Cette mesure a pour objectifs :

- ✓ le renforcement de la lutte contre la fraude à l'identité ;
- ✓ la simplification administrative pour les communes et les services de police.

En cas de vol ou de perte de carte d'identité, protégez-vous en appelant gratuitement le 00800 2123 2123.

Le service population.

SAVEZ-VOUS QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

La commune de Geer est située à moins de 20 kilomètres d'un des plus importants sites nucléaires en Belgique. La centrale nucléaire de Tihange dispose de systèmes de sécurité renforcés qui répondent à des critères stricts édictés au niveau national et international et font l'objet de contrôles soutenus. Un risque d'accident nucléaire sur un site est très faible, mais n'est pas inexistant.



QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

Un rejet radioactif pourrait exceptionnellement avoir lieu dans l'air, l'eau ou en surface. Il est impossible de voir, sentir, goûter ou ressentir au toucher la radioactivité. Il y a un risque de contamination ou d'irradiation en cas de libération de matières radioactives.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Rentrez et restez à l'intérieur. La mise à l'abri est la meilleure manière de se protéger. Entrez dans le bâtiment le plus proche. Restez à l'intérieur jusqu'à ce que vous receviez le message indiquant le fait que la situation est à nouveau sûre. Fermez portes et fenêtres et coupez les systèmes de ventilation. Prenez place de préférence dans un espace central, au rez-de-chaussée. Les murs et les plafonds offrent une meilleure protection que les fenêtres. Écoutez les recommandations des autorités. Informez-vous des bonnes actions de protection communiquées par les autorités via la radio, la télévision, les sites web et comptes officiels sur les médias sociaux.

LES COMPRIMÉS D'IODE, POURQUOI ? POUR QUI ?

L'iode présent dans notre environnement interagit avec notre organisme. Lorsqu'il est ingéré ou respiré, cet iode est stocké par la glande thyroïde avant d'être progressivement évacué. De l'iode radioactif peut se libérer lors d'un accident nucléaire. En prenant au bon moment des comprimés d'iode stable (non radioactif), vous faites en sorte que votre thyroïde ne puisse plus stocker d'iode instable. La prise de comprimé d'iode stable permet donc de protéger votre thyroïde. Ne prenez jamais de comprimés d'iode de votre propre initiative. Attendez les recommandations des autorités. Pour qui ? Il est conseillé à tous les habitants des communes dans une zone de 20 kilomètres autour d'une installation nucléaire d'aller chercher des comprimés d'iode.

Il est possible d'aller chercher, préventivement et gratuitement, des comprimés d'iode chez son pharmacien.

Nous demandons aux individus/familles de vérifier d'abord s'ils ont encore des comprimés d'iode. Si l'année 2010 est la date de fabrication, ils sont encore valables. Il ne faut donc pas aller en chercher de nouveaux. Sinon, ils peuvent aller chercher des comprimés d'iode chez le pharmacien, muni des cartes d'identité de tous les membres de la famille. Le pharmacien remettra une boîte de comprimés pour 4 personnes. Plus vous êtes jeune, plus vous êtes sensible aux effets de l'iode radioactif. Il est donc conseillé, sur l'ensemble du pays, aux enfants et jeunes jusqu'à 18 ans, ainsi qu'aux femmes enceintes et aux femmes qui allaitent d'aller chercher leurs comprimés d'iode.

PLUS D'INFOS ?

Une brochure d'informations est disponible dans votre administration communale.

Caroline Beraldo,

Chargée en collaboration avec la Directrice générale du plan d'urgence de la Commune de Geer

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

STATIONNEMENT EN AGGLOMÉRATION

En Wallonie, près de 4 accidents par jour impliquent au moins un piéton. La majorité de ces accidents (60%) ont lieu entre octobre et mars. L'agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) a donc choisi cette période pour sensibiliser la population wallonne.

Sans surprise, la quasi-totalité des accidents mortels de piétons a lieu en agglomération. Ces chiffres montrent que les piétons ont tout intérêt à utiliser les endroits sécurisés pour traverser et se déplacer.

Trop souvent, les piétons sont gênés dans leurs déplacements ou sont obligés de marcher sur la chaussée à cause d'obstacles sur le trottoir qui s'avèrent régulièrement être des véhicules en stationnement. Il en est de même à proximité des passages piétons, il arrive fréquemment qu'un véhicule stationne trop près, réduisant ainsi la visibilité et la sécurité des traversées. Au vu de tous ces éléments, l'AWSR aimerait conscientiser administration et citoyens sur ce sujet et invite l'administration à faire respecter les règles en vigueur notamment en verbalisant administrativement (SAC) les véhicules mal garés (trottoirs, passages piétons...)

Rappelons que, selon l'arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement, le stationnement sur trottoir constitue une infraction de deuxième catégorie répréhensible d'une amende administrative ou d'un paiement immédiat de 110,00€.

Notre code de la route, en son article 27.5, donne des précisions sur le stationnement de longue durée, c'est-à-dire aux endroits où n'existe pas de zone bleue ni de stationnement payant :

- Tout véhicule à moteur hors d'état de circuler ainsi que toute remorque ne peut être mis en stationnement plus de 24 heures sur la voie publique.
- Dans les agglomérations, il est interdit de mettre en stationnement sur la voie publique plus de 8 heures consécutives des véhicules automobiles, des trains de véhicules et des remorques lorsque la masse maximale autorisée dépasse 7,5 tonnes (sauf signalisation particulière).
- Il est interdit de mettre en stationnement sur la voie publique pendant plus de 3 heures consécutives des véhicules publicitaires.

Il est à noter que l'art. 3§1 de notre loi du 21/11/1989, relative à l'assurance R.C. automobile obligatoire, interdit de mettre en stationnement sur la voie publique un véhicule automoteur qui n'est pas couvert par un contrat d'assurance valable.

Georges Vaneetveld,
Agent constatateur.

LE COMITÉ DALI BABA RETOURNE AU VILLAGE ET VOUS INVITE!

SAMEDI 25 AOÛT 2018

- ✓ Souper barbecue dès 18h00 sur réservation (adulte 12,00€, enfant 6,00€) ;
- ✓ Soirée dès 21h00.

DIMANCHE 26 AOÛT 2018

Les balades du Geer :

- ✓ VTT : 25, 35, 50 km (3,00€/p) – départ de 8h00 à 13h00 ;
- ✓ Rallye vélo familial (1,00€/p) – départ de 8h00 à 14h00 ;
- ✓ Marche 6 ou 12 km dans les bois le long du Geer et dans la réserve naturelle (1,00€/p) – départ de 8h00 à 14h00 ;
- ✓ Balade de voitures anciennes et d'exception : parcours de +/- 130 km (25,00€ par équipage, 55,00€ avec les repas si paiement avant le 15 août sinon 60,00€) ;
- ✓ Animation pour les enfants (et leurs parents !) à partir de 14h00.

Bar et petite restauration tout le week-end.

Lieu des festivités : Ligney

Renseignements et inscriptions : Roger Hellas au 0471/38 84 39 ou Raphaël Terreur au 0478/20 30 74 (Rallye).

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

LES NOUVELLES PRIMES « ÉNERGIE ET RÉNOVATION » DE LA RÉGION WALLONNE UNIQUEMENT POUR 2018

Les primes «énergie et rénovation» ont été fortement augmentées pour l'année 2018. En effet, elles ont été multipliées par un coefficient entre 1,00 et 3,00. Les surfaces maximales passent également en 2018 de 100 m² à 150 m² pour l'isolation des toitures, des murs et des sols, le remplacement de la couverture du toit, l'assèchement des murs par infiltration, le renforcement, la démolition avec reconstruction des murs instables et le remplacement des supports des aires de circulation (gitage, hourdis).

PRIMES «ÉNERGIE»

	PRIME DE BASE	COÉF. MAXIMUM
✓ Isolation des toitures réalisées par le demandeur :	6,00€/m ²	(x 3,000)
✓ Isolation des toitures réalisées par l'entrepreneur :	15,00€/m ²	(x 3,000)
✓ Isolation des murs par l'intérieur par l'entrepreneur :	12,00€/m ²	(x 1,500)
✓ Isolation des murs par la coulisse par l'entrepreneur :	6,00€/m ²	(x 1,000)
✓ Isolation des murs par l'extérieur par l'entrepreneur :	12,00€/m ²	(x 2,087)
✓ Isolation des sols par la cave :	10,00€/m ²	(x 1,250)
✓ Isolation des sols sur dalle :	10,00€/m ²	(x 1,250)
✓ Installation d'une chaudière à gaz à condensation :	200,00€	(x 1,000)
✓ Installation d'une pompe à chaleur eau chaude sanitaire :	750,00€	(x 1,875)
✓ Installation d'une pompe à chaleur chauffage ou combinée :	1.500,00€	(x 1,875)
✓ Installation d'une chaudière biomasse à alimentation automatique :	1.750,00€	(x 2,187)
✓ Installation d'un chauffe-eau solaire :	1.500,00€	(x 1,000)
✓ Audit énergétique (PAE 2) :	220,00€	(x 1,100)

PRIMES «RÉNOVATION»

✓ Remplacement de la couverture du toit :	12,00€/m ²	(x 3,000)
✓ Appropriation de la charpente :	500,00€	(x 1,000)
✓ Remplacement d'un dispositif de collecte/d'évacuation des eaux fluviales :	200,00€	(x 1,000)
✓ Assèchement des murs par infiltration :	10,00€/m ²	(x 1,250)
✓ Assèchement des murs pour humidité ascensionnelle :	12,00€/m ²	(x 1,500)
✓ Remplacement des murs instables :	16,00€/m ²	(x 2,000)
✓ Remplacement des supports des aires de circulation :	10,00€/m ²	(x 1,250)
✓ Elimination de la mэрule et des champignons nuisibles :	500,00€	(x 1,000)
✓ Elimination du radon :	500,00€	(x 1,000)
✓ Amélioration ou remplacement du coffret électrique :	400,00€	(x 1,333)
✓ Remplacement des menuiseries extérieures munies d'un simple vitrage ou ne respectant pas les critères d'étanchéité (max 40 m ²) :	40,00€/m ²	(x 2,667)

Si le revenu de référence est :	La prime de base est multipliée par :
≤ à 21.900,00€	3
Entre 21.900,01€ et 31.100,00€	2
Entre 31.100,01€ et 41.100,00€	1,5
Entre 41.100,01€ et 93.000,00€	1

Le revenu de référence global = la somme des revenus imposables globalement de toutes les personnes majeures cohabitant avec vous plus la vôtre, à l'exception de vos ascendants et de vos descendants. Il faut déduire 5.000,00€ par enfant percevant des allocations familiales et par personne handicapée à charge.

LES ÉTAPES POUR LES PRIMES «ÉNERGIE» SONT LES SUIVANTES :

1. L'avertissement préalable (avant les travaux) ;
2. L'accusé de réception (dans les 15 jours) ;
3. La réalisation des travaux (dans les 2 ans) ;
4. L'introduction de la demande de la prime (dans les 4 mois à partir de la facture finale) ;
5. Le versement de la prime (sous réserve des conditions d'octroi).

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

LES ÉTAPES POUR LES PRIMES «RÉNOVATION» SONT LES SUIVANTES :

1. L'avertissement préalable (avant les travaux) ;
2. L'accusé de réception (dans les 15 jours) ;
3. La visite et le rapport de l'estimateur ;
4. La réalisation des travaux (dans les 2 ans) ;
5. L'introduction de la demande de la prime (dans les 4 mois à partir de la facture finale) ;
6. Le versement de la prime (sous réserve des conditions d'octroi).

Les formulaires sont disponibles chez l'écopasseur de votre commune à l'exception du formulaire de l'introduction de la demande de prime pour les travaux de rénovation qui est fourni par l'estimateur.

Dorn Jean,
Ecopasseur de Berloz, Faimés et Geer (ecopasseurberlozfaimesgeer@gmail.com).

LES 3X20 ET PLUS...

Chers Amis,

Sœur Marie Hélène, Alain Pétré, Michèle Devillers vous invitent...

Notre deuxième rencontre en 2018 aura lieu le samedi 28 juillet à partir de 11h30 dans la nouvelle salle de la Liberté à Hollogne-sur-Geer (rue du Centre).

AU PROGRAMME : BARBECUE 2018, SUIVI D'UNE ANIMATION MUSICALE !

- ✓ Apéritif avec amuse-bouche ;
- ✓ Barbecue (saucisse, brochette et filet de poulet) ;
- ✓ Café et mignardises ;
- ✓ Eaux et vins inclus.

Prix : 15,00€ par personne.

À bientôt nous l'espérons !

Inscription avant le 15 juillet 2018 avec paiement sur le compte BE11 0634 7038 3448 au nom de Mr Pétré Alain (0479/86 15 82) avec en communication : « Barbecue – votre nom et le nombre de personnes ».

Vous pouvez aussi vous informer chez Sœur Marie Hélène au 0473/51 83 95 ou auprès de Mme Michèle Devillers au 0474/89 81 32.

Les personnes ayant des difficultés pour se déplacer peuvent le signaler et on s'occupera de leurs déplacements. (Veuillez le mentionner lors de l'inscription)

Bulletin d'inscription au barbecue 2018

À remettre à Sœur Marie Hélène ou Michèle Devillers (Rue des Peupliers 22 – Ligny).

Nom + prénom :

Nombre de personne(s) x 15,00€ = €



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

GAL

Voici des exemples d'initiatives citoyennes mises à l'honneur ce jour-là (via un stand d'information dans le Foyer du Centre Culturel) :

✓ Le Repair Café : réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. <https://repaircafe.org/fr/a-propos-du-repair-cafe/>

✓ Le Val'heureux : est une monnaie citoyenne, un complément régional à l'euro. Le simple fait de transformer un euro en Val'heureux crée de la richesse qui circule dans un territoire donné, celui des bassins de vie en région liégeoise. <https://valheureux.be/>

✓ Hesbicoop : est une coopérative de produits locaux à finalité sociale. Elle rassemble, dans un mouvement citoyen, des « Consom'Acteurs », des producteurs et des transformateurs artisanaux hesbignons animés par le respect de l'Homme et de l'Environnement. <https://hesbicoop.be/>

✓ Système d'Echange Local (S.E.L.) : échanger des services, des objets et des savoirs au niveau local. Un SEL est un groupement de personnes mettant des ressources à disposition les uns des autres, selon une unité d'échange propre à chaque groupe. <http://www.sel-lets.be/SEL>

LE GAL'OPAIN



Le GAL « Jesuishesbignon.be » a répondu à un appel à projets, lancé par l'ASBL « Générations solidaires », en proposant un projet de four à pain mobile voyageant sur les 11 communes du GAL. Nommé « Le GAL'Opain », ce four à pain itinérant favorisera les liens sociaux entre les différentes générations via l'acte essentiel et authentique de « faire son propre pain ». L'utilisation d'une farine locale et durable permettra de sensibiliser le "consom'acteurs" et de le reconnecter à la terre dont nous sommes de plus en plus éloignés.

Cet outil de communication et de cohésion sociale sera complémentaire aux objectifs des projets du GAL, il permettra notamment de :

- ⇒ Développer l'intergénérationnel et la transmission des savoir-faire ;
- ⇒ Rassembler autour d'un acte essentiel qui est de « faire son pain » ;
- ⇒ Sensibiliser les citoyens à l'aspect durable de notre alimentation via l'utilisation d'une farine locale et durable ;
- ⇒ Réintroduire des services de proximité au sein des villages ;
- ⇒ Éduquer les jeunes "consom'acteurs".

Afin de voir ce projet se concrétiser, nous avons besoin de vous ! N'hésitez pas à voter sur le site : www.generations-solidaires.be/le-galopain/. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.jesuishesbignon.be/galopain/.

INVITATION – INVITATION

Le Centre Culturel de Waremme et Le GAL Jesuishesbignon.be, vous invitent à la projection du film :



Qu'est-ce qu'on attend ? de Marie-Monique Robin

Le 28 juin 2018 à 18h30

Au Centre Culturel de Waremme (Place de l'Ecole Moyenne, 9)
Entrée gratuite



Bus mis à disposition par la commune de Berloz, Geer et Waremme- arrêts prévus au centre des villages
Inscription obligatoire avant le 21 juin 2018 pour
Le Film, le mini buffet local et le bus
Contact : sigrid.stephenne@jesuishesbignon.be
019 /33 85 80

FEADER : L'Europe investit dans les zones rurales
Avec le soutien des communes d'Amay, Berloz, Donceel, Faimes, Fexhe-Le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlainne, Villers-le-Bouillet et Waremme



BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

ÉCHANGEZ DÉSORMAIS VOS EUROS EN VAL'HEUREUX À LA COOPÉRATIVE « BIOGAZ DU HAUT GEER »



Le Val'heureux, c'est la monnaie citoyenne liégeoise qui s'est étendue il y a peu sur toute la Province de Liège. Au mois de septembre dernier, l'ADL Berloz-Donceel-Faimes-Geer organisait une séance d'information sur ce sujet et plus particulièrement sur sa mise en place en Hesbaye. Lors de cette soirée, Monsieur de Seny avait émis la volonté d'adopter la monnaie citoyenne au sein de la coopérative. C'est aujourd'hui chose faite : les citoyens peuvent désormais non seulement acheter les produits de la coopérative en Val'heureux, mais également y échanger leurs euros. Il s'agit du premier commerce partenaire du Val'heureux sur le territoire de l'ADL.



L'unité de Biogaz du Haut Geer est en fonctionnement depuis septembre 2012. Elle est active dans la production de biogaz à partir de matières organiques provenant de l'industrie agro-alimentaire, de l'agriculture et des habitants de la commune de Geer. C'est donc tout naturellement qu'elle s'inscrit dans les objectifs du Val'heureux, notamment en favorisant l'économie locale, les circuits courts, et ce, tout en respectant l'environnement.

En effet, la coopérative est un modèle de l'économie circulaire, car ses matières premières sont issues principalement des sous-produits des entreprises voisines, entièrement valorisés en énergies et engrais agricoles locaux (= zéro déchet). Les actionnaires sont des entreprises,

des particuliers, la commune de Geer et 32 agriculteurs, tous désireux de développer une entreprise locale qui permet de résoudre des problèmes de gestion de déchets organiques, de produire de l'énergie verte, d'améliorer la rentabilité des exploitations agricoles et fournir de l'emploi local.

POURQUOI AVEZ-VOUS SOUHAITÉ ENTRER DANS LA DYNAMIQUE D'UNE MONNAIE CITOYENNE ?

Parce que le Val'heureux s'inscrit dans une démarche durable/locale et d'économie circulaire, ce qui correspond exactement à notre philosophie. Il est donc tout à fait naturel de participer à cette démarche ensemble. Mais aussi, pour permettre aux agriculteurs qui le désirent d'échanger leurs Val'heureux contre des matières produites à la coopérative Biogaz, par exemple le digestat (engrais organique agréé pour l'agriculture BIO). Cela permettra de boucler la boucle de la production agricole.



QUELS SONT LES PRODUITS DISPONIBLES CHEZ VOUS ? QUAND LE MAGASIN EST-IL OUVERT ?

Pour les particuliers, la coopérative Biogaz produit des briquettes de bois reconstituées à partir de plaquettes forestières (<http://flameco.be/>) utilisables dans les poêles à bois, cassettes, feux ouverts et, pour les professionnels agricoles et/ou horticoles, la coopérative Biogaz produit du digestat qui est utilisé comme engrais pour les cultures. Nous pouvons donc fournir aussi bien les particuliers que les professionnels.



FLAMECO
GEPERSTE HOUTBLOKKEN - BÛCHES DE BOIS COMPRESSÉ

OUVERT - OPEN

de LUNDI à VENDREDI : 9h00 - 17h00
van MAANDAG tot VRUJDAG :

SAMEDI et DIMANCHE : 9h00 - 12h00
ZATERDAG en ZONDAG :

019 32 45 68
www.flameco.be

BIOGAZ du HAUT-GEER

ENTRÉE - INGANG



Une trentaine de commerces sont déjà adhérents à Huy, dans le Condroz et en Hesbaye. Retrouvez la liste des Val'heureux commerçants et toutes les informations sur le site internet de l'ADL : www.berloz-donceel-faimes-geer.be ou sur www.valheureux.be.

Intéressé(e) par la démarche ? N'hésitez pas à contacter l'ADL !
Florence Goblet, 019/33.99.89
Emile Massi, 019/33.99.96

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

JUIN

08/06/2018 : 19h30 – Rencontres villageoises à Hologne-sur-Geer – Salle de la Liberté
09/06/2018 : 15h00 – Spectacle de l'école maternelle de Hologne-sur-Geer – Salle de la Liberté
16/06/2018 : Concours officiel d'obéissance canine (ouvert aux affiliés d'un club URCSH) organisé par le club canin Le Fond du Brouck – Omal
22/06/2018 : 19h30 – Rencontres villageoises à Omal – Devant le refuge fortifié (place de l'Eglise)
16-17/06/2018 : Sixte séniors – Complexe sportif
29/06/2018 : 19h30 – Rencontres villageoises à Ligny/Darion – Devant l'église

JUILLET

01/07/2018 : Concours bovins – Hologne-sur-Geer
11/07/2018 : 09h30 – Voyage en car à Walibi
21/07/2018 : 11h00 – Fête Nationale/Te Deum avec le FNC Geer – Eglise de Geer
22/07/2018 : 06h00 à 18h00 – Brocante de l'ESFC Geer
Tournoi de pétanque de l'ESFC Geer
28/07/2018 : Barbecue du comité des 3x20 du Grand-Geer – Salle de la Liberté

AOÛT

04/08/2018 : Garden Party
05/08/2018 : Garden Party
11/08/2018 : Fête au village organisée

par le comité St-Nicolas d'Omal

12/08/2018 : Fête au village organisée par le comité St-Nicolas d'Omal
17/08/2018 : 19h30 – Rencontres villageoises à Geer – Parking de l'administration communale
24/08/2018 : 19h30 – Rencontres villageoises à Lens-Saint-Servais – Au Baulet
25/08/2018 : 18h00 – Fête du comité DaLi Baba (barbecue et soirée) – Ligny
26/08/2018 : 08h00 – Fête du comité DaLi Baba (VTT, vélo, marche, balade voitures,...) – Ligny

SEPTEMBRE

Date non connue : 11h45 – Commémoration de l'AS avec le FNC Geer – Monument d'Omal
02/09/2018 : Barbecue des filous de Lens-st-Servais
07/09/2018 : 19h30 – Rencontres villageoises à Boëlhe – Devant l'église
22/09/2018 : Madness Party
23/09/2018 : « Bougeons à pied ou à pédale avec la CCATM » – Salle de la Liberté

OCTOBRE

Date non connue : Commémoration du 100e anniversaire du décès du Lt Jules Masy – Darion/Ligny
26/10/2018 : 18h30 – Marche d'Halloween de l'école maternelle de Ligny
27/10/2018 : Souper annuel de l'ESFC Geer



Bar mobile • Espace événements
Berloz • Donceel • Faimés • Geer

UNE SALLE ATYPIQUE POUR
UN MOMENT CONVIVAL !

LA SOLUTION IDÉALE POUR VOS ÉVÈNEMENTS...

LA RUR'ACTIVE BOX EST UNE SALLE SOUS FORME D'UN CONTAINER MOBILE, LOUABLE
PAR TOUTES ET TOUS !

ÉQUIPEMENT :

- ♣ BAR
- ♣ ESPACE INTÉRIEUR DE ± 20M²
- ♣ AUVENTS
- ♣ TABLES, BANCS ET MANGE DEBOUT

PREX :

- ♣ ASSOCIATIONS ADL – 50€
- ♣ PARTICULIERS ADL – 100€
- ♣ PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE DE L'ADL – 150€

INFOS ET RÉSERVATIONS :

→ 019/54 92 40 – RURACTIVEBOX@GMAIL.COM – WWW.BERLOZ-DONCEEL-FAIMES-GEER.BE/RURACTIVE-BOX



ELEGDAN B.E.C.I.E.
Bureau d'Etudes et de Conseils Installations électriques

Réalisations d'installations électriques
Installateur agréé

Etudes et plans d'installations électriques
Possibilités de réaliser vous-même une partie des travaux

Spécialiste de Bioélectricité
Réduction des rayonnements électromagnétiques

LEGROS Daniel
Rue de Hologne, 29 • Hologne-sur-Geer • Tél.: 019 33 07 34 • GSM:0478 66 84 53

www.elegdan.be



0476-26.11.45
Pierre Pesser Prest'agri
Prestations agricoles
(Service et main d'oeuvre - Entretien des abords)
Aménagement et entretien des parcs et jardins
Abattage - Élagage - Bois de chauffage

Rue de Brabant, 4 4250 Boëlhe

www.facebook.com/prestagri




PEETERS SOLUTIONS ASSURANCES HESBY ASSUR

Courtier en Solutions
SPÉCIALISTE PME INDÉPENDANT PARTICULIER

Annie, Fabienne, Nathalie & Michel sont à votre disposition pour toute demande d'offre de prix, de RV ou de visite à domicile.

Bureau de THISNES Route de Wavre, 104
019/51.32.32

Bureau de GEER Rue Emile Lejeune, 3
019/58.83.73

Bureau de GRÂCE-HOLLOGNE Rue Mavis, 4
04/239.15.52

Bureau d'assurances Peeters Hesbyassur - BPM SPRL
E-mail: hesbyassur@portima.be - N° FSMA 49708a

[Retrouvez-nous sur Facebook](#)

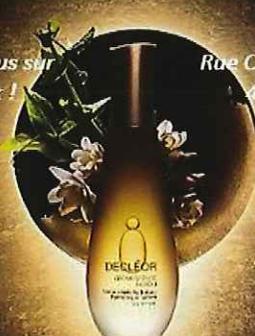


Les Essentielles
Institut de beauté · Solarium

Retrouvez-nous sur Facebook ! Rue Champinotte, 71
4254 Ligny

DECLÉOR PARIS

0479/570 770
019/58 90 93




Thierry
Matagne

Boulangerie - Pâtisserie

Vinalmont : 085 / 23.23.20
Fallais : 019 / 69.95.45
Ampsin : 085 / 25.56.11
Hannut : 019 / 65.77.50

lundi 7h30-18h00
mardi fermé
mercredi 7h30-18h00
jeudi 7h30-18h00
vendredi 7h30-18h00
samedi 7h00-18h00
dimanche 7h00-16h00



CUYPSERVICES
Tous services de nettoyage
| Entreprises | Bureaux |
| Privés | Espaces verts |

**VIDE MAISONS
GRENIERS
DEBARRAS
ENCOMBRANTS
NETTOYAGE**

MARC CUYPERS
Rue de Rosoux, 67 4250 Hologne-sur-Geer
G.S.M.: 0475/49.01.33



GORDENNE - BOLLINNE
Gérant
gord@skynet.be

S.P.R.L. ALIGEER
Alimentation générale - Boucherie - Boulangerie
Station service - Librairie - Loterie

Tél/fax : 019/58.81.54
Rue de la Conserverie, 3
4250 Geer
T.V.A. BE0439.642.602

OLIVIER THONNON
Coiffeur Créateur

www.olivierthonnon.be
olivier-thonnon@hotmail.com

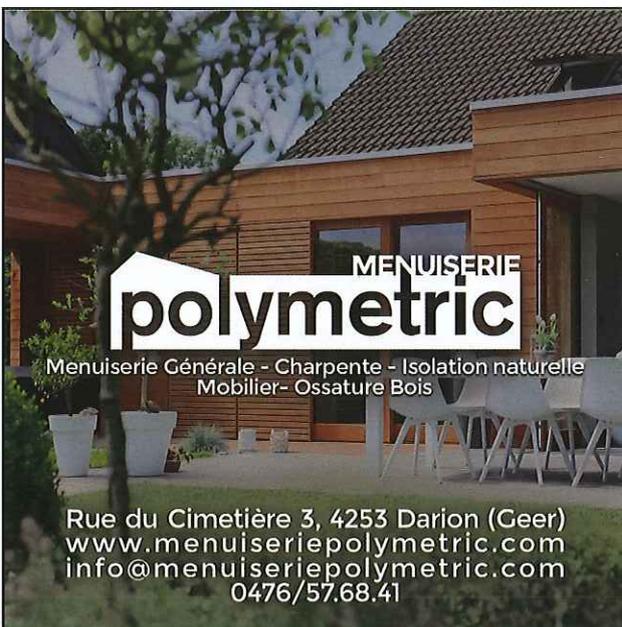
Tél.: 019/32.57.81

SPRL Coiffure Michel



MENUISERIE polymetric
Menuiserie Générale - Charpente - Isolation naturelle
Mobilier - Ossature Bois

Rue du Cimetière 3, 4253 Darion (Geer)
www.menuiseriepolymetric.com
info@menuiseriepolymetric.com
0476/57.68.41



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

TITS MARTIN Georges (Ligney)
ATANGANA ESSOMBA Adam (Holloagne)
DONY Alexi (Ligney)
MATHY Marion (Omal)
DUFOND Billie (Omal)
AUQUIER Henri (Omal)
ABOUABDERRAHMANE Nazir (Darion)
BOUGELET Arthur (Lens-St-Servais)
CLAES Lucas (Holloagne)
MEURENS Charlotte (Lens-St-Servais)
SCHIRA Félix (Boëlhe)

Bienvenue aux enfants
et félicitations aux parents.

DÉCÈS :

VENNER Raymond, époux JAMOULLE Lambertine (Holloagne)
BEHETS Jacques, veuf MATAGNE Monique (Holloagne)
NAHON Marie (Boëlhe)
LHEUREUX Nicolas (Holloagne)
SIZAIRE Henri, veuf COLLIGNON Marie (Geer)
MOERS Jean (Lens-St-Servais)
SAUVAGE Michel, époux ROSOUX Nadine (Darion)
GUILLAUME Garbe (Omal)

Nous présentons nos très sincères condoléances aux familles éprouvées.

MARIAGES :

RIGO Christian et WARZÉE Isabelle (Omal)
MEULENBEECK Olivier et SANCHEZ PEREZ Christelle (Holloagne)

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur.

GEER INFO

Si vous souhaitez insérer un encart publicitaire dans ce bulletin, n'hésitez pas à nous contacter!

Tél. +32.19 588 033 - Fax +32 19 587 079
geer.info@publilink.be - www.geer.be



Rue du Centre, 21
4250 Hollogne-sur-Geer

Tel: 019/32.63.19
Gsm : 0494/40.85.80

Personne de contact : Angélique Baré

 [facebook.com/auxblesdorangel](https://www.facebook.com/auxblesdorangel)



« Il faut savoir prendre la vie avec le sourire. Au cours d'une vie,
on connaît plus de jours merveilleux que de coups durs. » Henri Salvador